



Lundi 13 octobre 2014

32^e Congrès départemental de la FNACA à Louvres

Samedi 11 octobre dernier, les adhérents de la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du nord (FNACA) tenaient leur 32^{ème} congrès départemental à Louvres, accueillis par Jean-Marie FOSSIER, maire de la commune.

J'ai pu m'exprimer, lors de la conclusion de ce rassemblement, au nom de l'ensemble des parlementaires socialistes Valdoisiens pour rappeler tout le respect et la reconnaissance que nous éprouvons pour ces hommes partis se battre pour la France alors qu'ils n'avaient à peine, pour la plupart, qu'une vingtaine d'années. Cette matinée s'est terminée par un dépôt de gerbe au rond point du 19 mars 1962 et par une remise des diplômes et des insignes aux portes drapeaux.

Au fil des années, la FNACA a su œuvrer pour libérer la parole et faire reconnaître cette guerre, et donc ses acteurs, par les autorités publiques. Au cœur de ce congrès, bien évidemment, la journée du 19 mars, enfin reconnue Journée Nationale du Souvenir et de Recueillement à la mémoire des Victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, depuis novembre 2012. La reconnaissance du 19 mars, n'est pas qu'un symbole. C'est la reconnaissance d'un combat mené depuis des années pour défendre les droits matériels mais aussi moraux des anciens combattants, de leurs épouses, de leurs enfants, des veuves et des orphelins victimes de cette guerre.

Plusieurs des attentes de la FNACA pourront ainsi être satisfaites. Je pense, en particulier, à deux promesses qui avaient été faites par le gouvernement.

La première concerne l'allocation différentielle au profit des conjoints survivants démunis. Grâce à leur volontarisme et à leur ténacité, les associations et les parlementaires avaient obtenu la mise en place de ce système. Ils en demandaient légitimement la revalorisation : le montant du plafond garanti sera en conséquence relevé au moins à 932€ à compter de l'année prochaine, avec l'objectif d'atteindre le niveau du seuil de pauvreté (fixé par l'INSEE à 977€). C'est une question de justice sociale.

La seconde attente touchait au fonctionnement et aux moyens attribués à l'Office national des Anciens Combattants et victimes de guerre (ONAC-VG). Il bénéficiera, comme l'engagement avait été pris, d'une augmentation de son budget par une dotation supplémentaire de 1.5 millions d'euros afin qu'il puisse remplir au mieux sa mission d'accueil, d'écoute et d'aide aux anciens combattants et à leurs familles. Par ailleurs, les démarches, souvent complexes, qu'ils doivent effectuer vont être simplifiées, tout comme les structures existantes.

